

ENQUETE NATIONALE

ARTISANAT DU BTP

LES FORMATIONS A LA PREVENTION

DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BTP

RESPONSABLE DE L'ENQUÊTE

L'IRIS-ST, Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail, est un pôle d'innovation créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, et reconnu par les pouvoirs publics en 2009. Il se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du BTP. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par l'IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

Partenaire de l'enquête

L'OPPBT, Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, est le conseil de la branche du BTP en matière de prévention, sécurité, santé et amélioration des conditions de travail. Ses missions sont de conseiller, former et informer.

Pour en savoir plus : www.preventionbtp.fr

PARTIES PRENANTES DE L'ENQUÊTE

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est l'organisation professionnelle représentant l'artisanat du Bâtiment, lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés*, soit 98 % des entreprises du Bâtiment
- 685 396 actifs, soit 60 % des actifs du Bâtiment
- 63 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du Bâtiment

Depuis 1946, la CAPEB se mobilise pour promouvoir, défendre, représenter les intérêts économiques et sociaux des entreprises artisanales du bâtiment.

* Hors auto-entrepreneurs

Pour en savoir plus : www.capeb.fr

La CNATP, Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux publics et du Paysage, défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage.

On compte 57 353 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés). 31 663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur, 25 690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %. Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

Pour en savoir plus : www.cnatp.org

OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Engagé depuis de nombreuses années pour la prévention dans les entreprises artisanales du BTP, l'IRIS-ST, en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBT, a décidé de mener une enquête nationale afin d'améliorer les connaissances sur les pratiques, les besoins et les freins au suivi et à l'organisation de formations à la sécurité au sein des entreprises artisanales du BTP.

LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ENQUÊTE

- La contrainte réglementaire 1^{er} facteur de participation à la formation pour les artisans ①
- Les chefs d'entreprises privilégient les formations à la sécurité pour leurs salariés
- Les fonds versés aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont utilisés par les artisans
- Une absence de besoins de formation invoquée par les artisans ②
- Les chefs d'entreprises artisanales manquent de connaissance sur leur obligation et besoin de formation à la sécurité ③
- La charge de travail principal obstacle au suivi et à l'organisation des formations sécurité ④

Des pistes de réflexions

- Accompagner les entreprises artisanales dans leur stratégie de formation
- Promouvoir la prévention comme un levier de performance pour l'entreprise
- Intégrer la prévention comme une compétence métier
- Améliorer la connaissance des artisans en matière de formations obligatoires à la sécurité
- Adapter l'enseignement prévention aux besoins et contraintes des entreprises artisanales du BTP
- Cibler la formation initiale

CHIFFRES CLÉS DE L'ENQUÊTE



①

68%

Des artisans participent à des formations pour répondre à des obligations réglementaires



②

30%

Des artisans n'ont pas de projet de formation



③

58%

Des artisans déclarent ne pas connaître les formations sécurité obligatoires pour leur métier

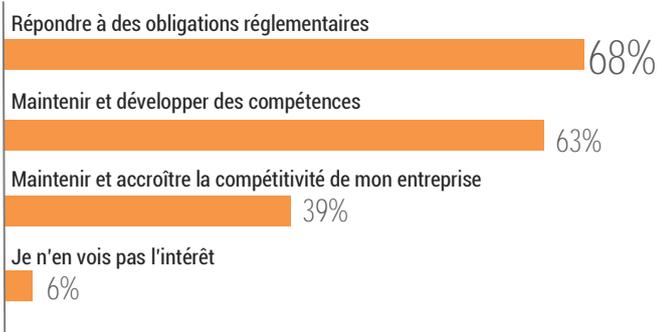


④

69%

Des artisans considèrent la charge de travail de leur entreprise comme le principal obstacle aux formations sécurité

Les Facteurs DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS



La contrainte réglementaire en tête des facteurs de participation à la formation suivie du maintien et du développement de compétences

L'obligation de formation se présente comme le principal facteur qui incite les artisans à la formation continue (68%). Ce constat s'explique en partie par un nombre croissant des formations obligatoires ces dernières années et par la responsabilité qui pèse sur le chef d'entreprise vis-à-vis de la formation de ses salariés. Le maintien et le développement de compétences est lui aussi un facteur exprimé par les répondants (63%). L'acquisition de nouvelles compétences est une question de survie pour l'entreprise qui doit sans cesse renouveler son savoir-faire pour faire face aux évolutions techniques et se conformer aux normes. La formation est alors vue comme un investissement stratégique pour l'entreprise. Ce facteur de motivation est légèrement plus important pour les jeunes chefs d'entreprise dans leur fonction de dirigeant (0 à 5 ans d'ancienneté : 74%)

Les Pratiques de formations des CHEFS D'ENTREPRISES

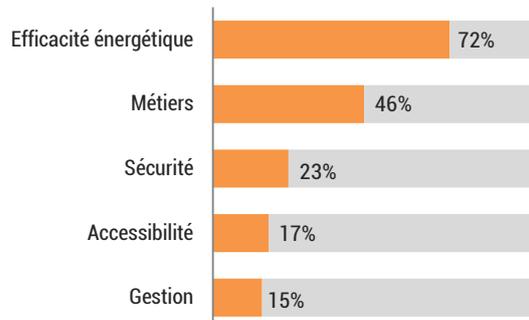


Sur les 2 dernières années, 77% des chefs d'entreprise questionnés déclarent avoir participé à au moins 1 action de formation.

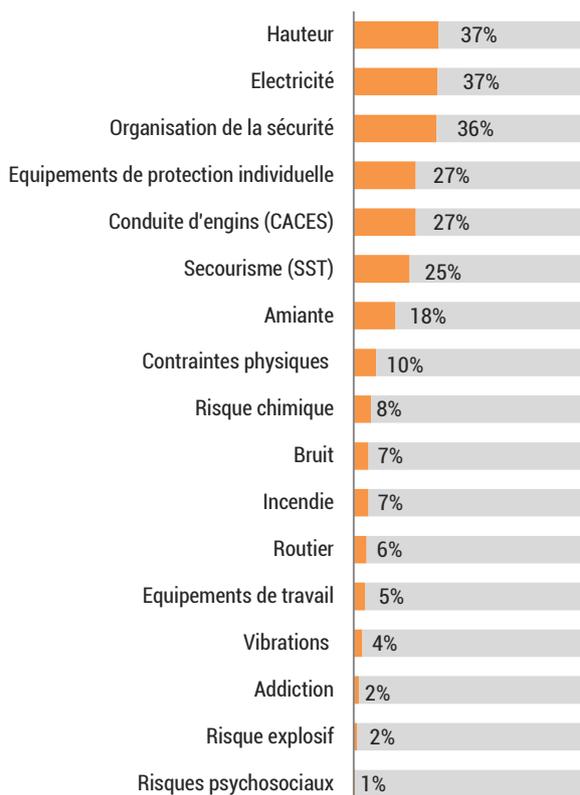
Les chefs d'entreprise sensibles à l'impact de formation sur l'activité de l'entreprise

Les artisans ont majoritairement suivi des formations qui leur permettent d'accéder à de nouveaux marchés (ex : marché de la rénovation énergétique) et des formations métiers, liées aux nécessités de l'activité de l'entreprise.

domaines de formation



thèmes securite



Une faible appétence des artisans pour les stages sécurité

Seuls 23% des répondants ayant suivi au moins une formation au cours des 2 dernières années se sont formés sur des thèmes sécurité.

Ils ont suivi majoritairement des stages obligatoires : travail en hauteur (échafaudage), prévention du risque électrique (habilitation électrique). Mais également, un thème non obligatoire : organisation de la sécurité (36%). Il vise à aider les entreprises à mieux intégrer et gérer la prévention.

En revanche, les formations aux risques plus « ordinaires » sont peu suivies malgré les enjeux forts sur ces sujets.

78% Des formations sécurité réalisées ont BÉNÉFICIÉES D'UNE aide de financement



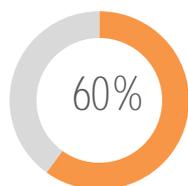
87% FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs exerçant une activité Artisanale)

<1% SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI (Pôle emploi, mission locale...)

3% Autre Service public de L'EMPLOI (conseil régional...)

11% Autre

Les Pratiques de formations des salariés



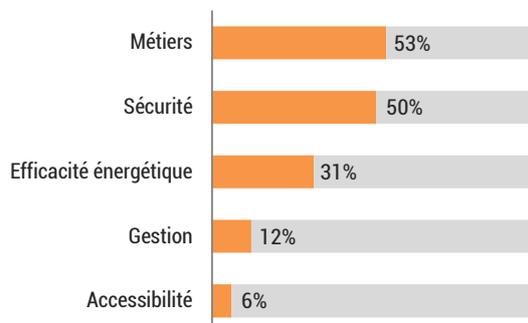
Des salariés des répondants ont suivi au moins une formation (Tout domaine confondu)

Sur les 2 dernières années, 60% des salariés des répondants ont participé à au moins 1 action de formation.

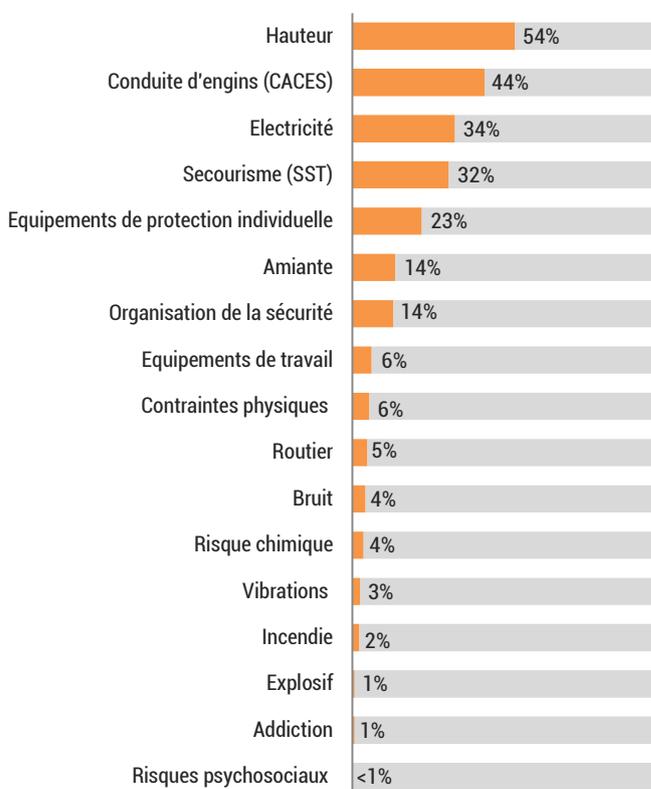
Les chefs d'entreprise privilégient les formations à la sécurité pour leurs salariés

Les salariés des répondants ont majoritairement suivis des formations métiers, liées aux nécessités de l'activité de l'entreprise et des formations sécurité, du fait notamment de l'obligation de formation à la sécurité qui pèse sur le dirigeant.

domaines de formation



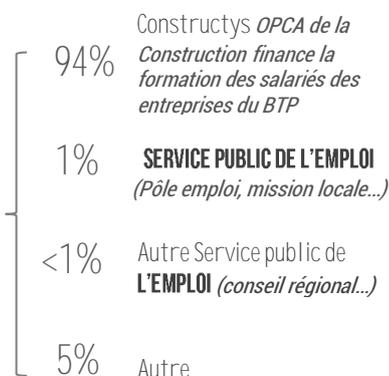
Thèmes sécurité



La réglementation à l'origine de l'action de formation à la sécurité des salariés

Les stages sécurité les plus suivis sont : le travail en hauteur (échafaudage), la conduite d'engins et la prévention du risque électrique (habilitation électrique). Il s'agit de formations obligatoires bien connues des entreprises artisanales. A l'inverse les formations à certains risques plus spécifiques (ex : contraintes, bruit, risque chimique...) sont peu suivies, malgré les enjeux forts sur ces sujets.

89%
Des formations sécurité réalisées ONT BÉNÉFICIÉES D'UNE aide de financement



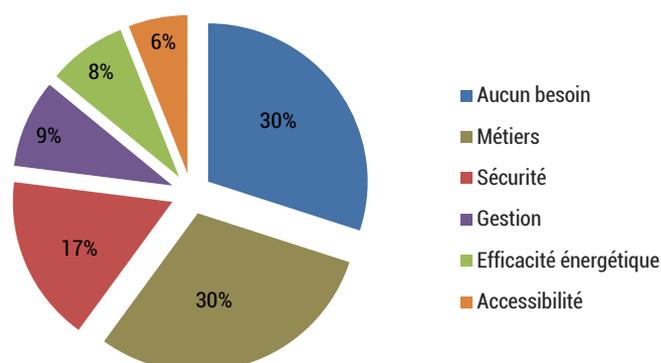
Les projets de formation des artisans

L'absence de nécessité de se former fréquemment citée par les artisans

30% des répondants déclarent n'avoir aucun besoin en formation à ce jour. Ils estiment avoir les compétences nécessaires en interne ou ne pas avoir de besoin « immédiat ». Ce chiffre peut traduire un manque de connaissances et de compétences en interne pour définir un plan de formation sur la durée.

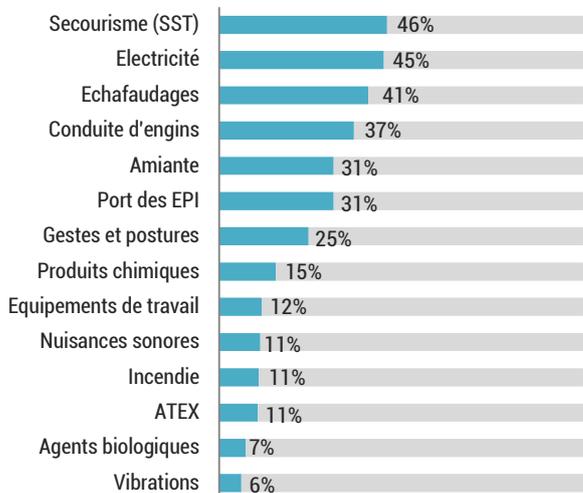
A égalité, 30% des répondants placent les formations techniques et professionnelles en tête de leur besoin prioritaire de formation, liées aux nécessités de l'activité de l'entreprise

Besoin prioritaire en formation



La connaissance des artisans des obligations de formation à la sécurité

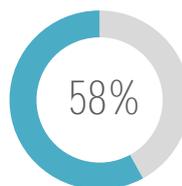
CONNAISSANCE DE L'OBLIGATION DE FORMATION PAR THÈME SÉCURITÉ



Lecture graphique : Seuls 46% des répondants ont connaissance de l'obligation de formation au secourisme.

Des difficultés à identifier leurs obligations et leurs besoins en matière de formations à la sécurité

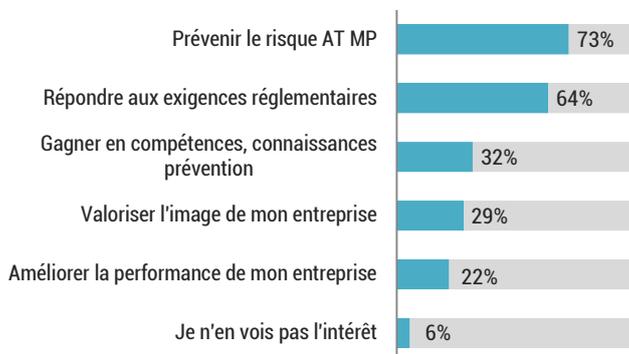
Avec un nombre croissant de stages sécurité obligatoires, les artisans ont des difficultés à identifier la nature même de ces formations (graphique ci-contre).



des artisans déclarent ne pas connaître les formations sécurité obligatoires pour leur métier

Ils rencontrent également des difficultés à définir leur besoin en formation sécurité par rapport à leur activité ou celle de leurs salariés. Là encore cette situation peut s'expliquer par l'absence d'expert dédié à ces questions au sein de ces structures.

Les facteurs de participation des artisans aux formations sécurité



La prévention des accidents du travail, principal facteur de participation des artisans aux formations sécurité

Prévenir le risque d'accident du travail (ou de maladie professionnelle) est la raison la plus invoquée par les entreprises artisanales (73%) pour expliquer qu'elles forment à la sécurité. Ce constat peut s'expliquer par le fait qu'au-delà de l'impact humain et psychologique, un accident du travail dans une entreprise artisanale signifie la perte de 30%, 40% voire 50% de son effectif. La contrainte réglementaire (64%) participe également très largement au suivi de ces formations. La formation à la prévention reste encore peu appréhendée, par les artisans, comme un levier de performance.

Les obstacles aux formations sécurité



69%
charge de travail
DE L'ENTREPRISE



49%
Le cout de la
formation



30%
L'INCOMPATIBILITÉ DES
dates de formation avec
L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE



12%
Le manque de
formations
appropriées



22%
La localisation
géographique du
centre de
formation



16%
Le nombre de
formations
sécurité



25%
La durée des
formations
sécurité



2%
Le manque de
visibilité sur les
dispositifs de
financement

Avis des artisans sur les formations à la sécurité

Les artisans ayant suivi au moins une formation sécurité estiment a ...



93%
Etre Adaptée à leur niveau

87%
Etre En phase avec leur activité



81%
ETRE en lien avec leurs situations de travail



84%
ETRE Concrète et opérationnelle

83%
Que Le formateur avait une connaissance terrain



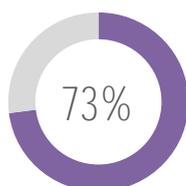
80%
Avoir trouvé des réponses à leurs interrogations



85%
Avoir acquis des compétences et des connaissances

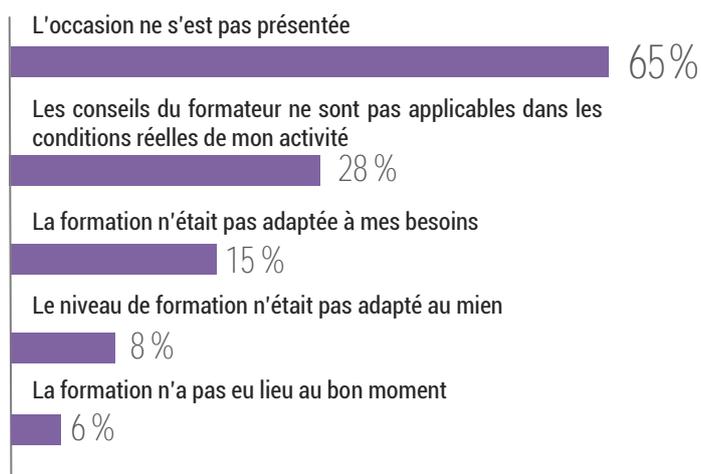
Les répondants ayant participé à au moins une formation sécurité ont un avis plutôt favorable sur ces formations, qu'ils jugent en grande majorité adaptées à leur niveau et en phase avec leur activité. Néanmoins, compte tenu de la faible participation des questionnés à des formations sécurité (261 répondants), ces chiffres ne peuvent être considérés comme statiquement représentatifs de la population artisanale du BTP.

Mise en pratique des connaissances et compétences acquises en formations sécurité



DES ARTISANS ont mis EN PRATIQUE LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES ACQUISES

A L'INVERSE, 27% N'ONT PAS PU METTRE EN PRATIQUE LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ACQUISES CAR...



Compte tenu de la faible participation des chefs d'entreprises à des formations sécurité (261 répondants), ces chiffres ne peuvent être considérés comme statiquement représentatifs de la population artisanale du BTP. Néanmoins quelques pistes de réflexions et points d'attentions émergent. Pour répondre aux besoins et attentes des entreprises artisanales, la formation à la sécurité doit être concrète et opérationnelle, pour être efficace et mise en application dans l'entreprise. Elle doit être en adéquation avec les situations de travail réelles des entreprises et tenir compte de leurs problématiques. En ce sens, la formation en situation de travail, organisée au sein même de l'entreprise, semble davantage adaptée à ce public.

METHODOLOGIE

L'objectif de l'enquête est simple : identifier au moyen d'un questionnaire en ligne les principales causes du non-suivi des formations à la prévention par les entreprises artisanales du BTP.

Seuls les questionnaires complétés dans leur intégralité ont été conservés pour l'analyse des résultats. Les résultats présentés sont calculés sur la base du nombre de répondants.



Cible
Chefs d'entreprise artisanales du BTP de 0 à 20 salariés (artisans)



PERIMETRE
France entière



Mode de passation
Enquête en ligne via mailing



PERIODE
Avril – Juin 2015

UNE CIBLE SPECIFIQUE

Est considérée comme artisanale toute entreprise inscrite au Répertoire des Métiers. En général, les sources statistiques ne permettent pas de distinguer les entreprises selon qu'elles sont ou non inscrites au Répertoire des Métiers. Ce qui conduit à définir un critère de taille afin de délimiter le champ d'étude. La fourchette de 0 à 20 salariés a été retenue.

Les entreprises artisanales du BTP

Avec 350 784 entreprises, 685 396 salariés et 63 000 apprentis, les entreprises artisanales du BTP occupent une place privilégiée dans l'économie française. Dotées de moins de 20 salariés, elles représentent 98 % des entreprises du BTP. Face aux enjeux de société (urbanisme, habitat, développement durable...), l'offre des produits et services de ces entreprises représente un chiffre d'affaires annuel de plus de 75 milliards d'euros. Le BTP est marqué par une grande diversité de métiers (gros œuvre, second œuvre...), des situations de travail variées et souvent éphémères (localisation, donneur d'ordre, typologie de travaux...) et un environnement économique, réglementaire et normatif en perpétuelle évolution.

Les chefs d'entreprises artisanales du BTP

A leurs têtes, les chefs d'entreprise artisanales (« artisans ») ont de nombreux rôles à jouer. En plus d'être gestionnaire, manager, administratif..., ils doivent être attentifs à l'environnement au sein duquel ils évoluent (évolutions techniques, normatives, réglementaires...) et être en recherche constante de nouveaux marchés pour assurer le maintien et le développement de leur entreprise. Ils portent donc de multiples casquettes.

CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON



1453
REPONDANTS

Taille de l'entreprise

Nb de salariés	Nb	%
0 salarié	453	31%
1 - 5 salariés	747	52%
6 - 10 salariés	190	13%
11-15 salariés	44	3%
16-20 salariés	19	1%
Total général	1453	100%

Durée dans la fonction de dirigeant

Ancienneté statut	Nb	%
Moins d'1 an	42	3%
Entre 1 et 5 ans	239	16%
Entre 6 et 10 ans	302	21%
Plus de 10 ans	870	60%
Total général	1453	100%

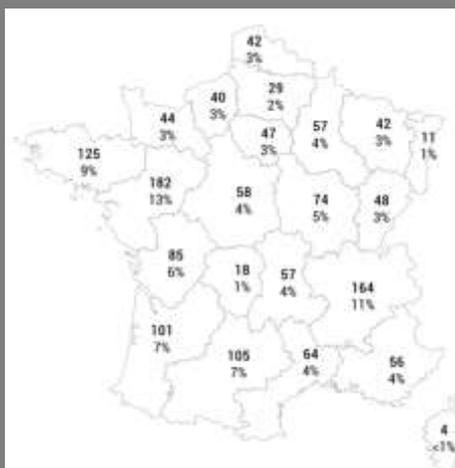
Age

Age de l'artisan	Nb	%
Moins de 31 ans	33	3%
31 - 40 ans	238	16%
41 - 50 ans	511	35%
51 - 60 ans	584	40%
Plus de 60 ans	87	6%
Total général	1453	100%

Activité(s)

Activité(s) exercée(s)	Nb	%
Carrelage	167	6%
Charpente	224	9%
Couverture	305	12%
Electricien	309	12%
Maçonnerie	252	10%
Menuiserie	296	11%
Métiers de la pierre	45	2%
Paysage	12	0%
Peinture - revêtements	188	7%
Plâtrerie - plaques	227	9%
Plomberie chauffage	466	18%
Serrurerie métallerie	56	2%
Travaux publics	62	2%
Total général	2609	100%

Répartition géographique



Sexe

Sexe de l'artisan	Nb	%
Homme	1355	93%
Femme	98	7%
Total général	1453	100%

